

Message pour le Conseil général No. 8

Objet : Secteur gare - Participation au crédit d'étude

But de la dépense

Le projet de déplacement de la gare de Châtel-St-Denis a fait l'objet d'une procédure d'approbation des plans (PAP) et d'une modification du plan d'aménagement local (PAL) le 15 avril 2016. Ces dossiers circulent actuellement auprès des services fédéraux et cantonaux. L'obtention du permis de construire est attendue pour la mi-2017.

Pendant cette période de longues procédures, le canton de Fribourg, les Transports publics fribourgeois (TPF) et la Commune de Châtel-St-Denis ont signé une convention relative au financement, à la direction des travaux et à l'entretien des projets coordonnés suivants : installations ferroviaires, nouvelle gare TPF de Châtel-St-Denis, nouvelle route cantonale et revitalisation du cours d'eau du Tatrel.

Par signature du 13 avril 2016, la Commune de Châtel-St-Denis s'est engagée, sous réserve de l'acceptation des crédits par le Conseil général, à participer à un investissement d'environ 7,7 millions pour les infrastructures liées au déplacement de la gare de Châtel-St-Denis.

Pour étudier le projet d'exécution de ces infrastructures, le Conseil communal vous propose d'adjuger une partie des mandats permettant d'affiner le budget d'investissement sur la base de soumissions rentrées.

Le Conseil général se prononcera par la suite sur le crédit d'investissement total.

En cas d'acceptation de ce projet et de réalisation de ces infrastructures, ce montant d'étude sera intégré au montant total d'investissement qui sera amorti à 4% selon les exigences de l'art. 53 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Plan de financement

Rubrique comptable 62.509.13

Coût total estimé à la charge de la Commune

A la charge du budget des investissements 2017 Financé par un emprunt bancaire CHF 700'000.00

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018

Total			CHF	119'000.00
Amortissement	15 % sur CHF	700'000.00	CHF	105'000.00
Intérêts passifs	2 % sur CHF	700'000.00	CHF	14'000.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2018

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'étude de CHF 700'000.- pour le déplacement de la gare de Châtel-St-Denis.

Conformément à l'art. 52 de la Loi sur les communes, cette décision est sujette à référendum.

Le Conseil communal

Châtel-St-Denis, novembre 2016